



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2021

~~~~~

Date de convocation : le 3 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers en exercice sont présents à l'exception d'Eugénie DIACONO, absente. Après avoir donné aux conseillers une feuille de présence à signer, le Maire désigne un secrétaire de séance : Lucas BERNARD.

**-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-**

### **1) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16-06-2021:**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le compte-rendu du 16 juin reçu par courriel, affiché à la mairie et mis sur le site internet. Devant l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose le compte-rendu au vote.

Voté à l'unanimité

### **2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12-08-2021:**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques concernant le dernier compte-rendu du 12 août reçu par courriel, affiché à la mairie et mis sur le site internet. Devant l'absence de remarques, Monsieur le Maire propose le compte-rendu au vote.

Voté à l'unanimité

### **3) DECISION MODIFICATIVE BP EAU :**

Présentation : Denis GALLAND

#### **Section de fonctionnement :**

RF : 042 / 777 : + 3871 euros : + d'amortissement

DF : 023 : + 3871 euros : virement de sections

DF : 67 / 673 : + 273 euros : titre à annuler sur exercice antérieur

DF : 022 : - 273 euros : dépenses imprévues

#### **Section d'investissement :**

RI : 021 : + 3871 euros : virement de sections

DI : 040 / 1391 : + 3871 euros : + d'amortissement

Suite au travail mené conjointement entre le secrétariat et le SGC de Nyons, une remise à niveau a été demandée sur l'amortissement des subventions, en effet un reliquat depuis 2016 doit être corrigé pour 3871 euros. En plus de cette régularisation, un titre doit être annulé mais les crédits s'avèrent un peu juste pour mener à bien cette opération d'où un besoin de 273 euros.

Voté à l'unanimité

### **4) DECISION MODIFICATIVE BP COM :**

Présentation : Denis GALLAND

#### **Section de fonctionnement**

| <b>Compte</b>               | <b>Montant</b> |
|-----------------------------|----------------|
| PETIT EQUIP - 60632         | 3000           |
| BUDGET ECOLE - 60671        | (3140)         |
| DOT BIBLIO - 60672          | 1759           |
| TAPS - 60673                | 300            |
| PUBLICATIONS - 6237         | 800            |
| TELEPHONE - 6262            | 1000           |
| AMORTISSEMENTS - 6811       | 7165           |
| VIREMENT SECTIONS 23        | -7165<br>-6040 |
| <b>TOTAL DEPENSES FONCT</b> | <b>819</b>     |

| Compte                      | Montant    |
|-----------------------------|------------|
| RECETTES AUTRES - 7588      | 819        |
| <b>TOTAL RECETTES FONCT</b> | <b>819</b> |

#### Section d'investissement :

| Compte                       | Montant  |
|------------------------------|----------|
| TAXE AMENAG - 10226          | 6040     |
| VIREMENT SECTIONS - 21       | -13 205  |
| AMORTISSEMENTS - 2802        | 7165     |
| <b>TOTAL RECETTES INVEST</b> | <b>0</b> |

Voté à l'unanimité

#### **5) SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – SUBVENTIONS :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

L'étude concerne la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. La commune exploite en régie son service d'eau potable. L'objectif est de disposer d'un outil de gestion et de programmation. L'étude concerne la commune de Venterol qui agit en tant que maître d'ouvrage et pouvoir adjudicateur pour l'élaboration et la passation du présent marché. Le périmètre de l'étude comprend le territoire communal, ainsi que les territoires voisins dans le cadre d'éventuels projets de sécurisation de l'alimentation en eau potable.

L'estimation financière du marché d'études s'établie à 33 000 € HT dont 30 000 € de prestation affermie et 3 000 € de prestations optionnelles.

Il est demandé aux conseillers d'accepter l'estimation financière décrite ci-dessus, d'autoriser le Maire à lancer la consultation, de solliciter les financements les plus élevés possibles auprès des financeurs institutionnels (Agence de l'Eau, Conseil départemental de la Drôme), de signer toutes pièces afférents à ce point.

Monsieur TRACOL pose la question de la pertinence de ce schéma directeur d'autant plus que Véolia fournit déjà des données à la commune. Plus largement, il souhaite connaître la plus-value réelle de ce document qui a un certain coût.

Monsieur PENIGAUT indique que le schéma directeur est un préalable aux demandes de subvention et qu'il permet une meilleure compréhension du réseau. Monsieur GALLAND rajoute qu'il sera plus aisément de se prémunir d'erreur de gestion avec cette connaissance en plus. Ce document permettra d'envisager les travaux sur plusieurs années.

Monsieur EMERIAU rappelle que Véolia a un rôle de production et de distribution d'eau. Le Département, via le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, a un rôle d'expertise. Il s'agit, également, d'anticiper le transfert de l'eau en 2026 à la Communauté de Communes.

Voté à l'unanimité

## **6) COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) :**

Présentation : Alexandre PENIGAUT

En fin d'année 2020, les conseillers municipaux avaient accepté l'instauration de ce dispositif puis la commune avait saisi le comité technique du Centre de Gestion, préalable à sa mise en place au sein de Venterol. Le Comité Technique vient d'émettre son avis favorable à son application au sein de la Commune de Venterol. Ainsi, il est demandé aux conseillers de voter définitivement sa mise en place.

Premièrement, en principe, seul les agents non annualisés sont concernés mais pour des raisons liées à une hausse du travail et à une non prise de tous les congés réglementaires pendant les vacances scolaires, il se peut que certains agents annualisés en bénéficié. Deuxièmement, ce dispositif permet aux agents d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises. Concrètement, si un agent se retrouve dans l'impossibilité, pour raisons de surcharge de travail momentanée, de prendre une semaine de congé. Plutôt que la rattraper à N+1, il peut la placer dans ce dispositif, sans quoi elle serait théoriquement perdue au bout d'un an. Il peut, également, choisir en accord avec la mairie, de la mettre en dotation congé mobilisable à tout moment, partir à la retraite un peu plus tôt ou bien de se la faire rémunérer.

Voté à l'unanimité

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Audit cuisine**

Lors du projet cantine, il avait été acté de faire un audit pour évaluer nos faiblesses potentielles. Monsieur JANNOT présente au Conseil Municipal les résultats de cet audit, réalisé en juin dernier. Il apparaît six points bloquants. Le premier concerne les obligations légales (élaboration d'un Plan de Maîtrise Sanitaire et affiliation à un laboratoire d'analyse), le second concerne l'entreposage des denrées alimentaires (point traité par l'agent depuis). Le troisième point fait état de la formation des agents (l'agent suivra une formation prochainement). Le quatrième point se réfère aux investissements à renforcer au niveau de la cuisine, un lave-vaisselle, un four et une cellule de refroidissement sont à

acheter très prochainement. Le projet cantine a permis d'identifier ces points en amont de l'audit et d'être en possession des devis pour entamer la réflexion de l'achat. Le cinquième point met en lumière le manque de place. En effet, la réglementation impose la présence d'un vestiaire et d'un espace bureau affectés exclusivement à la cantine. Enfin le dernier point concerne l'entretien des locaux (contrat d'entretien à revoir).

Pour Monsieur BLANCHET, l'agrandissement des locaux est problématique car elle suppose un poste de dépense élevé. Monsieur GRAS renseigne les élus sur la situation de la cantine à son ouverture, il y a plus de 15 ans. Sa surface était déjà jugée petite et la commune a dû œuvrer pour qu'elle soit acceptée telle quelle.

Face au constat d'une cantine non-réglementaire, Monsieur TRACOL indique que des investissements sont nécessaires et qu'il faudrait prévoir une ligne budgétaire pour 2022.

### **Subventions**

Monsieur GALLAND rappelle aux élus la date limite de sélection des futurs projets à savoir le prochain conseil d'octobre. Pour l'instant, les projets pour 2022 dont il a connaissance sont les suivants :

- \_ cimetière de Novézan
- \_ mur du cimetière de Venterol
- \_ local poubelle
- \_ climatisation de la salle des fêtes
- \_ chauffage du Temple
- \_ plantation dans le quartier St Jean
- \_ réfection de l'allée des tilleuls

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 20 heures 30.**

**Prochaine réunion du conseil municipal en octobre**

